|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4/7  |
| ORIGINAL : ANGLAIS |
| DATE : 9 AVril 2014 |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Quatrième session**

**Genève, 12 – 16 mai 2014**

nouvelle norme DE L’OMPI relative à la prÉsentation des listages des sÉquences de nuclÉotides et d’acides aminÉs en langage XML (*eXtensible Markup Language*)

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa première session tenue en octobre 2010, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 44, qui vise à établir une recommandation concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. Le CWS a également décidé de créer une équipe d’experts chargée de mener à bien cette tâche (équipe d’experts SEQL). L’Office européen des brevets (OEB) a été désigné comme responsable de cette tâche. (Voir les paragraphes 27 à 30 du document CWS/1/10 et la tâche n° 44 dans le document CWS/3/12. L’annexe I du présent document contient également une description de cette tâche.)
2. Comme suite à cette décision du CWS, les représentants de 13 offices de propriété industrielle et le Bureau international ont été désignés pour participer à l’équipe d’experts. À ses deuxième et troisième sessions, le CWS a pris note du fait que l’OEB, en sa qualité de responsable de l’équipe d’experts, a rendu compte de l’état d’avancement des débats menés par cette équipe, et en particulier du programme de travail concernant l’élaboration des recommandations (voir les documents CWS/2/5 et CWS/3/6).
3. Après la troisième session du CWS, l’équipe d’experts SEQL a poursuivi ses débats par le biais du forum Wiki. Le rapport établi par le responsable de l’équipe d’experts sur les travaux menés par celle‑ci figure à l’annexe I du présent document.
4. Comme suite à la demande susmentionnée du CWS, l’équipe d’experts SEQL a établi une proposition de nouvelle norme pour examen et approbation par le CWS. La proposition de titre de cette nouvelle norme est la suivante : “Norme ST.26 de l’OMPI – Recommandation de norme concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*)”. Le projet de nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, qui contient le corps du texte et cinq annexes, figure à l’annexe II du présent document.
5. L’équipe d’experts SEQL a également été chargée par le CWS de coordonner ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’éventuelle incidence de la nouvelle norme ST.26 sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT (voir le paragraphe 29 c) du document CWS/1/10). Les dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI sont actuellement étudiées par les membres de l’équipe d’experts. Elles devraient être soumises au CWS pour examen à sa prochaine session, prévue en 2015 (voir le paragraphe 10, intitulé “Feuille de route”, de l’annexe I du présent document).
6. Les offices de propriété intellectuelle sont priés de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI jusqu’à ce que ces dispositions sur le passage d’une norme à l’autre soient approuvées par le CWS. Dans l’intervalle, il faut continuer à appliquer la norme ST.25. Dès lors, et sous réserve que la nouvelle norme soit adoptée à la session en cours (quatrième session) du CWS, l’équipe d’experts propose de joindre la note de la rédaction suivante à la nouvelle norme :

*“Note du Bureau international*

“Le CWS est convenu de prier les offices de propriété industrielle de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle norme ST.26 de l’OMPI jusqu’à ce que les recommandations relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 soient approuvées par le CWS à sa cinquième session, qui aura lieu en 2015. Dans l’intervalle, la norme ST.25 doit continuer d’être appliquée.

“La norme est publiée à des fins d’information des offices de propriété industrielle et d’autres parties intéressées.

“Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la présente norme à [sa quatrième session tenue le 16 mai 2014].”

1. Le CWS est invité à :

 *a) prendre note du rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués par l’équipe d’experts SEQL qui fait l’objet de l’annexe I du présent document;*

 *b) adopter la “norme ST.26 de l’OMPI – Recommandation de norme concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)” comme titre de la proposition de norme;*

 *c) examiner et adopter la norme ST.26 de l’OMPI, qui fait l’objet de l’annexe II du présent document;*

 *d) examiner et approuver la note de la rédaction qui doit être jointe à la norme ST.26 de l’OMPI (voir le paragraphe 6 ci‑dessus); et*

 *e) prier l’équipe d’experts SEQL d’établir une proposition de dispositions concernant le passage d’une norme à l’autre, conformément au paragraphe 5 ci‑dessus, et de soumettre ces dispositions au CWS pour examen et approbation à sa cinquième session.*

[Les annexes suivent]